

LA VIE DE L'ELEVE ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

S O M M A I R E

UNE PRIORITE : CENTRER LA POLITIQUE EDUCATIVE SUR L'ELEVE EN CONDUISANT UNE DEMARCHE DE PROJET

I L'ECOLE, UN LIEU DE SERENITE ET DE MIEUX ETRE

I.1 APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE

I.1.1 Améliorer l'accueil et le cadre de vie

I.1.2 Se connaître mieux pour travailler ensemble plus efficacement

I.2 PREVENIR LES PHENOMENES DE VIOLENCE

I.2.1 Diversifier les approches de la prévention

I.2.2 Planter systématiquement une structure privilégiée : le Comité d'Environnement Social

I.2.3 Développer l'opération Ecole Ouverte .

I.3 REPENSER LE TEMPS SCOLAIRE AU BENEFICE DE TOUS

I.3.1 Respecter les rythmes chronobiologiques

I.3.2 Réorganiser les temps scolaires

II L'ETABLISSEMENT, ESPACE DE DEMOCRATIE VIVANTE

II.1 INSCRIRE L'ECOLE DANS LA CITE

II.1.1 Etablir des relations confiantes avec les familles

II.1.2 Conforter le lien social en affirmant les valeurs de la République

II.2 FAIRE DE L'ECOLE UN LIEU DE VIE POUR TOUS

II.2.1 Impliquer les élèves dans les structures associatives de l'établissement

II.2.2 Faire évoluer le foyer socio-éducatif vers la maison des élèves

II.3 APPRENDRE A VIVRE EN CITOYEN

II.3.1 Enseigner la morale civique, éduquer à la solidarité

II.3.2 Concevoir des règles de vie commune sur le mode participatif

II.3.3 Construire des comportements responsables en matière de santé et d'environnement p.15

III L'ELEVE, AUTONOME ET CREATIF

III.1 AIDER L'ELEVE A BATIR SON PROJET

III.1.1 Poser un autre regard sur l'élève

III.1.2 Reconnaître, valoriser et prendre en compte toutes les potentialités des jeunes

III.1.3 Suivre en équipe les situations d'élèves en difficulté

III.1.4 Différencier les pratiques pédagogiques

III.2 REALISER, EN TANT QU'ELEVE, SON PROPRE PARCOURS DE FORMATION

III.2.1 Faire les bons choix pour réussir sa scolarité

III.2.2 Apprendre à chercher pour mieux se former

III.3 S'OUVRIR A LA COMPLEXITE PAR L'EQUILIBRE CULTUREL

III.3.1 Exprimer ses talents par des productions scientifiques et technologiques

III.3.2 Exprimer ses talents par des pratiques physiques et sportives

III.3.3 Exprimer ses talents par des créations artistiques

IV - LA COMMUNAUTE EDUCATIVE, OUVERTE SUR L'EXTERIEUR

IV.1 RAPPROCHER ECOLE ET MEDIA

IV.1.1 Eduquer à l'image et au texte

IV.1.2 Exploiter les ressources informatiques et télématiques pour la vie scolaire

IV.1.3 Produire avec les professionnels des média

IV.2 COORDONNER LES PARTENARIATS ET EN ACCENTUER LES COMPLEMENTARITES

IV.2.1 Prévenir et remédier en partenariat

IV.2.2 Encourager les partenariats culturels économiques et sociaux

IV.3 CONSTRUIRE L'ESPACE EUROPEEN ET FAVORISER LES RELATIONS INTERNATIONALES

IV.3.1 Façonner une dimension européenne

IV.3.2 Faciliter et promouvoir les mobilités

CONCLUSION

ANNEXE : Coordination, pilotage et réalisation des travaux

LA VIE DE L'ELEVE ET DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

La Communauté nationale, par l'institution de l'Ecole de la République, offre à tout jeune vivant sur son territoire, quelles que soient son origine ethnique ou sociale, sa religion ou ses opinions, la chance d'acquérir instruction et éducation.

Cette offre de service public engage le pays tout entier, car éduquer, instruire et former constituent un véritable projet de société. Cette chance n'est pas offerte dans tous les pays. Notre démocratie est un bien précieux qu'il faut conforter et défendre.

Chaque établissement doit traduire dans les faits les valeurs et le projet d'une société démocratique. Il doit être un lieu de sérénité et de mieux-être pour chacun de ses acteurs.

Chaque établissement doit démontrer par ses principes et modalités de fonctionnement, qu'il est un espace de démocratie vivante.

Chaque établissement a pour mission de former pour demain des hommes et des femmes cultivés, aux savoirs équilibrés, capables de maîtriser un monde complexe. Il doit, pour ce faire, rendre l'élève autonome et créatif.

Chaque établissement ne saurait aujourd'hui s'inscrire dans le monde contemporain que s'il prépare sa communauté éducative à s'ouvrir sur l'extérieur.

Ainsi l'Ecole contribuera-t-elle à former l' " honnête homme " du XXI^{ème} siècle.

UNE PRIORITE : CENTRER LA POLITIQUE EDUCATIVE SUR L'ELEVE EN CONDUISANT UNE DEMARCHE DE PROJET

Expression de la politique éducative, élaborée par la communauté scolaire, le projet d'établissement constitue un document de référence qui mobilise l'ensemble des énergies et des compétences.

Il est, pour les acteurs qui l'ont conçu :

un outil de formalisation des actions prioritaires à conduire dans l'établissement ;

un outil de communication tant au sein de l'établissement qu'à l'extérieur ;

un outil d'innovation dans la mesure où les évolutions constantes nécessitent la recherche de solutions adaptées ;

un outil d'évaluation et de régulation des actions engagées, ce qui implique le choix d'indicateurs pertinents.

Ainsi, il est un outil de pilotage au plus près du terrain.

Faire vivre à la communauté éducative l'exigence d'un projet et tout faire pour y développer un sentiment d'appartenance, tout en préservant la nécessaire ouverture sur la cité, c'est vouloir donner plus de cohérence à toutes les actions conduites en son sein. Le projet conditionne le " vivre et l'agir ensemble".

Il permet, sous la conduite du chef d'établissement, de coordonner l'action de chacun, de gérer rationnellement et méthodiquement les ressources humaines, les moyens et matériels disponibles.

La formation continue des personnels figure dans le projet d'établissement : au regard des priorités définies, il est établi un plan de formation, qui contient un protocole de remplacement.

Les projets des établissements conjuguent les orientations académiques, les nécessités locales et les complémentarités à l'échelle du bassin.

Les établissements, ainsi organisés, ont vocation à devenir des cellules locales de développement scientifique, technologique et culturel au coeur de la cité.

Donner tout leur rôle aux dispositifs existants, conforter la mise en place du projet de bassin, unité optimale de réseau, constituent les axes forts des politiques académique et nationale.

I L'ÉCOLE, LIEU DE SÉRÉNITE ET DE MIEUX ÊTRE

I.1 APPRENDRE A VIVRE ENSEMBLE

I.1.1 Améliorer l'accueil et le cadre de vie

Ménager des temps pour accueillir élèves, personnels et usagers

La taille de l'établissement mais aussi l'attitude de chacun retentissent sur la tonalité générale régnant au sein de toute communauté éducative. Dans des lieux de qualité joue un effet de "champ" positif. Le temps de l'accueil, cependant, quel que soit le lieu, s'avère en général trop bref.

Poursuivre la rénovation des internats

Grâce aux investissements des collectivités territoriales, les établissements scolaires, notamment les internats, ont été rénovés ou sont en cours de rénovation dans la plupart des académies. C'est ainsi que pour les internats, les dortoirs disparaissent au profit d'unités plus individualisées. Si les modules de deux à quatre lits avec blocs sanitaires communs sont acceptés par les collégiens, il semble que pour les lycéens, la chambre individuelle avec sanitaire individuel, constitue une réponse adaptée à un légitime besoin d'intimité.

Rendre les lieux sûrs et confortables

S'attacher partout, comme l'ont entrepris les collectivités territoriales, à faire de nos établissements des lieux sûrs et confortables, demeure une priorité. Accorder un soin tout particulier aux conditions d'hygiène dans les locaux très usités (sanitaires, salles de restaurant, ateliers, vestiaires), s'équiper d'outils modernes pour l'entretien des locaux, soigner la qualité de la restauration, améliorer la signalisation, sont autant de points très positifs qui contribuent à la qualité de vie dans nos établissements scolaires.

Propositions

Elaborer un livret d'accueil commun aux nouveaux élèves et personnels ;

Faire assurer la prise en charge des nouveaux par les anciens ;

Faire pratiquer l'accueil par toute l'équipe pédagogique ;

Identifier et améliorer des lieux conviviaux et marquer les événements importants de la vie de l'établissement ;

Equiper des lieux fonctionnels (bureaux avec équipements multimedia) ;

Ancrer l'établissement dans la réalité locale, en ouvrant, par voie conventionnelle, locaux et équipements sur le quartier ;

Ouvrir l'établissement aux parents à l'occasion de la semaine de rentrée et à certains temps forts de la vie de l'établissement.

I.1.2 Se connaître mieux pour travailler ensemble plus efficacement

Mieux partager les lieux et les temps

Au sein de l'établissement, les diverses catégories de personnels se montrent "territorialisées" en autant de sous-unités qu'il y a de métiers. Des places sont assignées à chacun, héritage d'habitudes plutôt que pratiques fonctionnelles. Il y a, le plus souvent, absence de lieux à partager.

L'action des personnels s'inscrit, par ailleurs, dans des temps statutaires. En raison de durées de service différentes et d'horaires qui ne se recouvrent que partiellement, les temps de vie et de travail en commun sont rares.

Mieux communiquer et travailler davantage en synergie

Les nombreuses catégories de personnels de l'établissement appartiennent à des corps différents qui renvoient à un statut définissant la situation individuelle de l'agent, en particulier son mode de gestion et son rôle professionnel. Aucun document d'ensemble ne décrit les interactions de ces personnels divers pour la réalisation d'objectifs communs. Seul le projet d'établissement, quand il existe, répond très partiellement à ce besoin.

Enfin, la décentralisation et son corollaire, la déconcentration, ont modifié les modes de fonctionnement et les responsabilités au sein de l'établissement. Cette réalité est attestée par une vision non actualisée et sans doute partielle qu'en ont ses multiples partenaires.

Les divers personnels sont réunis en instances et conseils qui devraient être coordonnés en vue d'une meilleure dynamique d'établissement : conseils de classe, conseil

d'administration, commission permanente, comité d'hygiène et de sécurité... Les propositions et les décisions de chacune de ces instances sont souvent mal diffusées, ce qui nuit à leur transparence et à leur mise en œuvre.

Propositions

Clarifier la présentation des métiers exercés dans l'établissement, à la lumière d'un projet commun, pour mieux insérer les personnels dans cette dynamique ;

Articuler les fonctions, afin que des actions conjointes ou complémentaires puissent être mises en œuvre ;

Créer une fonction "communication/information" et produire un document de présentation utilisant différents supports (papier, vidéo, informatique) ;

Organiser des visites adaptées aux différents publics (élèves , personnels, parents, autres partenaires) pour créer un sentiment d'appartenance et des solidarités ;

Organiser un dispositif de tutorat tant pour les élèves que pour les personnels nouveaux ;

Etablir des bilans trimestriels pour assurer la régulation nécessaire des actions.

I.2 PREVENIR LES PHENOMENES DE VIOLENCE

I.2.1 - Diversifier les approches de la prévention

Mieux comprendre la violence

La violence naît le plus souvent de l'irrespect : d'une personne, d'une valeur, d'une règle, d'une norme. Elle est toujours le fait de l'autre, subie, ou infligée, mais rarement avouée.

Le sentiment et parfois l'acte de violence naissent d'une situation perçue ou ressentie comme non supportable parce que jugée illégitime ou trop contraignante par un individu ou un groupe qui ne parvient plus alors à maîtriser ses comportements.

Au sein de l'établissement scolaire, on peut distinguer :

la violence perpétrée ou subie par des élèves trouve son origine dans :

des habitudes de transgression de la loi, à l'extérieur de l'établissement,

des contradictions entre les normes socio-culturelles et le règlement de l'école,

le contexte socio-économique de crise.

Elle est favorisée à l'adolescence, période de "mal- être" durant laquelle la violence peut être retournée contre soi-même. Quelquefois due à la pression parentale, dans certains milieux favorisés où l'élève est investi d'un devoir de réussite. Elle peut être la conséquence de codes de communication différents tels que :

l'entrée par effraction dans l'espace privé de l'élève ;

la pratique de jeux anodins dégénérant en conflits physiques ;

le recours à des registres de langage différents aboutissant à des malentendus.

la violence perpétrée ou subie par des adultes.

Elle peut être le fait de l'Institution : établissements mal conçus, moindre surveillance, absence de cadres de référence, phénomènes d'exclusion (classe ou élève désigné négativement). Elle peut trouver son origine dans le sentiment de non-considération éprouvé par certains personnels. Elle peut résulter d'un sentiment d'incompréhension de la hiérarchie.

Instaurer une politique de prévention des conduites à risques plus dynamique

Les enquêtes scientifiques et publications médicales récentes font état d'une bonne santé globale des jeunes collégiens et lycéens. Toutefois, des accidents mortels de jeunes scolarisés pourraient être évités (suicides, accidents de la route, consommation de

produits toxiques, comportements à risque) en s'attaquant aux racines du " mal être " de certains jeunes.

Le bien-être de l'élève doit être le souci de tous. Afin de l'aider à se développer le plus harmonieusement possible, il faut lui offrir la possibilité de s'épanouir au moyen d'activités multiples et valorisées.

Prévenir les mauvais traitements à l'égard des mineurs

La définition, donnée par l'Observatoire National de l'Action Sociale, est unanimement admise : " L'enfant maltraité est celui qui est victime de violences physiques, d'abus sexuels, de cruauté mentale, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur son développement physique et psychologique ".

Les personnels, inquiets de la tournure médiatique donnée à certaines affaires, sont souvent démunis par manque d'informations sérieuses. Ils souhaitent être mieux formés pour aborder tout problème délicat touchant à la cellule familiale.

Une priorité doit être accordée à l'école primaire, qui semble le niveau fondamental.

Le monde judiciaire insiste sur la place primordiale qu'occupe l'enseignant dans la lutte contre la maltraitance, car si le lieu de celle-ci est en général le cadre familial, le lieu de son expression est souvent l'école.

Les enseignants et les adultes de la société civile peuvent agir sur l'éducation des élèves en leur apprenant ce qu'est leur corps et son respect mais aussi par l'intervention et l'engagement. Ils ont également l'obligation d'intervenir lorsqu'ils jugent un fait suspect (art 40 du Code Civil).

Propositions

En direction des élèves

Mettre en place des lieux d'écoute ;

Confier à des élèves ou des classes en difficulté une responsabilité concrète ;

Transplanter les classes difficiles pour créer ou restaurer le sentiment d'appartenance au groupe ;

Mettre en œuvre des opérations telles que " la violence, parlons-en " ;

Assurer un suivi des élèves marginalisés ou exclus ;

Multiplier les activités qui développent l'estime de soi et contribuent à intégrer les jeunes en difficulté (clubs, associations sportives, etc.).

En direction des personnels

Introduire ces thèmes dans la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'éducation et de direction ;

Actualiser les connaissances des personnels sanitaires et sociaux pour mieux les adapter à leurs nouvelles missions ;

Organiser des actions de formation intercatégorielle pour développer l'esprit d'équipe et le travail en partenariat ;

Engager les personnels à se comporter en témoins actifs et responsables.

Pour tous

Encourager le tutorat par des pairs ;

Instaurer un climat de convivialité au sein de l'établissement ;

Développer une culture d'établissement en favorisant l'appropriation par tous de l'histoire et des traditions de l'établissement, de son image, de son projet et des actions qui y concourent.

I.2.2 Implanter systématiquement une structure privilégiée : le comité d'environnement social (C.E.S.)

Intégrer les actions du CES dans le projet d'établissement

Les actions du Comité d'Environnement Social trouvent leur place dans le cadre cohérent du projet d'établissement. Un travail en réseau d'établissements et de partenaires s'avère

souvent nécessaire mais la dimension et l'organisation de ce réseau doivent être adaptées au contexte local.

Ce comité permet de veiller à la continuité du travail de prévention entre chaque cycle (école/collège/lycée), ce qui implique que sa composition soit ouverte et diversifiée.

Coordonner le partenariat

Il faut éviter de superposer les structures de prévention de diverses origines, là où elles sont complémentaires - par exemple veiller à la coordination du comité d'environnement social et du conseil communal ou inter-communal de prévention de la délinquance.

Une meilleure prise en compte et peut être une validation, sous une forme qui reste à étudier, des engagements des personnels et des élèves, aurait un effet mobilisateur.

Relancer le dispositif au plan académique

Le comité de pilotage académique, relayé dans chaque département, définit les orientations, étudie les projets et répartit les aides financières.

Propositions

Rappeler à tous les personnels les rôles du comité d'environnement social;

Accompagner la mise en place et suivre le fonctionnement de ce dispositif, notamment en faisant connaître les partenariats possibles.

I.2.3 Développer l'opération " école ouverte "

Socialiser en diversifiant les actions

Permettant d'accueillir les jeunes pendant les périodes de vacances scolaires, les mercredis et samedis, cette opération, mise en place dans les établissements accueillant des publics particulièrement défavorisés, concourt à leur socialisation et leur intégration. Au travers d'un équilibre judicieux d'activités culturelles, sportives et de soutien scolaire, l'élève rendu acteur s'investit pleinement en opérant des choix, en comblant ses manques, et en exprimant ses talents.

Modifier les comportements des jeunes

L'élève établit et entretient avec les adultes chargés de l'encadrement (professeurs, CPE, appelés du contingent, MI-SE, étudiants, aides éducateurs ou travailleurs sociaux), des relations confiantes, sur un autre mode que le mode scolaire. Valorisé dans ses réalisations, il peut s'épanouir.

Force est de constater que dans tous les établissements engagés dans l'opération Ecole ouverte :

les dégradations de locaux ont diminué et les faits de violence et incivilités sont en nette régression ;

le partenariat avec les associations et centres sociaux gagne en force et en qualité.

les élèves et les parents découvrent l'Ecole autrement et l'image de l'établissement s'en trouve changée.

Propositions

Etendre l'opération à tous les établissements accueillant des publics de jeunes défavorisés pour leur permettre de se réconcilier avec la structure scolaire et de s'y enrichir ;

Inscrire l'opération " Ecole Ouverte " dans le projet d'établissement.

I. 3 REPENSER LE TEMPS SCOLAIRE AU BENEFICE DE TOUS

I.3.1 Respecter les rythmes chronobiologiques

Adapter le temps scolaire aux besoins et aux potentialités des élèves

Le temps passé dans un établissement scolaire par un jeune se décompose en deux parties : temps d'enseignement et temps d'éducation (au sens large) dans l'espace scolaire (en classe et hors de la classe, dans les espaces de plein air). Il n'y a pas d'aménagement du temps sans aménagement de l'espace.

Ce temps scolaire peut être très long, jusqu'à dix heures par jour pour les élèves externes et constituer un "bloc hebdomadaire" pour les élèves internes.

Le temps scolaire s'apprécie différemment à l'école, au collège et au lycée.

Faire évoluer les représentations et les pratiques

On constate le manque d'attention et la baisse de vigilance des enfants après un temps variable.

Les emplois du temps et les formes de travail paraissent peu adaptés : des programmes chargés, des options multiples, une année scolaire tronquée par les examens, constituent autant de difficultés.

Le poids des habitudes et des représentations mentales, la routine et l'insuffisante formation également souvent évoqués, sont un frein au changement et à l'innovation.

Tenir davantage compte des rythmes de vie

L'augmentation du mal être des jeunes résulte du non respect des rythmes chronobiologiques. De telles difficultés pourraient être résolues par des aménagements du temps de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte.

Propositions

Apprendre à l'enfant à mieux gérer son temps personnel ;

Favoriser l'alternance entre activités scolaires et péri-scolaires par le recours à des aides éducatrices ;

Organiser la journée en fonction des rythmes chronobiologiques en plaçant les activités sportives et artistiques aux moments les plus opportuns (proposition exprimée au conseil académique de la vie lycéenne).

Sensibiliser les enseignants à la pratique des rythmes de vie par la connaissance des travaux, des recherches et des expériences en cours.

Elaborer des contrats éducatifs locaux en partenariat avec d'autres institutions, des collectivités et des associations.

Impulser des expérimentations en matière d'aménagement du temps et en évaluer les effets.

I.3.2 - Réorganiser les temps scolaires

Alléger la journée de l'élève et rééquilibrer l'année

La journée scolaire en France est l'une des plus longues d'Europe. A l'inverse, la durée de l'année est l'une des plus courtes. Il en résulte des temps déséquilibrés qui génèrent lassitude et problèmes de santé.

Opérer des choix pertinents d'aménagement du temps

Des schémas d'organisation hebdomadaire différents se mettent en place de façon parcellaire, en fonction de prises de position des élus, des parents et des enseignants, sans véritable souci de l'intérêt des élèves.

Propositions

a) Propositions modifiant faiblement les contraintes existantes :

Etaler les semaines de classes sur une plus longue durée de l'année, réduire les heures de cours magistraux de la journée ;

Diminuer dans les écoles le temps consacré aux apprentissages afin de dégager du temps pour les activités sportives et culturelles ;

Gérer, de façon adaptée, dans les établissements du second degré, les horaires obligatoires en tenant compte du type de population accueillie ;

Réaliser des aménagements ponctuels pour permettre la mise en oeuvre de projets pédagogiques spécifiques.

b) Propositions modifiant fortement les contraintes existantes :

Etudier des emplois du temps modulables globalisant des heures sur la semaine, le trimestre, l'année ;

Reconsidérer le temps imparti en fonction des modes d'acquisition (modules, cycles, etc) en vue d'un parcours individualisé et diversifié ;

Réaliser des évaluations consécutives à un aménagement des temps, portant sur les performances scolaires, les évolutions de comportement, les effets sur l'environnement et les partenariats.

II - L'ETABLISSEMENT, ESPACE DE DEMOCRATIE VIVANTE

II.1 INSCRIRE L'ECOLE DANS LA CITE

II.1.1 Etablir des relations confiantes avec les familles

Nouer et développer le dialogue

Malgré l'existence de multiples instances de concertation, de nombreuses familles ont le sentiment d'un dialogue insuffisant. Et plus les familles sont en difficulté, socialement ou économiquement, plus leurs attentes sont grandes vis-à-vis de l'école.

une véritable politique d'accueil des élèves et des familles est donc à instaurer.

Elle suppose du temps, un temps organisé par le chef d'établissement pour établir les conditions d'un dialogue fertile.

Elle suppose des lieux d'accueil, de rencontre ou d'écoute.

Elle suppose que le projet de la communauté scolaire pour tous les élèves soit communiqué de façon simple et lisible, et que le projet de formation de chaque élève soit véritablement partagé avec la famille.

Le projet individuel de formation (éducation, acquisitions, orientation, etc.) prendra la forme d'une charte établie conjointement avec l'équipe éducative.

Installer une réelle transparence préalable à des rapports de confiance

Le besoin d'une communication positive reste fort. Chaque élève devrait pouvoir trouver partout le bien-être, nécessaire à sa réussite et le bonheur d'apprendre, qui ne va pas sans efforts ni exigences, mais l'élève doit être sûr de pouvoir trouver, pour l'aider dans sa tâche, des interlocuteurs disponibles et à son écoute.

Conduire une politique de relations confiantes avec les familles, dans le cadre du projet d'établissement, et équilibrer le nombre et la forme des contacts individuels et collectifs permettraient ainsi des échanges rapides et fructueux.

Propositions

Simplifier les messages pour rendre l'institution plus lisible.

Créer des lieux d'accueil et d'écoute des familles ;

Recruter des aides-éducateurs chargés d'accueil, d'information et de médiation pour être le trait d'union entre l'école et les familles, rendre explicite à ces dernières le rôle et la fonction de chacun ;

Restaurer l'autorité des parents en leur permettant de mieux connaître et comprendre les enjeux et le fonctionnement des institutions ;

Elaborer et mettre en œuvre avec les représentants de la communauté éducative une charte qui engage conjointement établissement et famille, pour rendre plus explicite les règles de vie, plus pertinent le projet de l'élève et pour impulser une participation effective ;

Donner aux familles l'image d'une institution affichant une cohésion de ses acteurs et une cohérence de ses actions.

II.1.2 Conforter le lien social en affirmant les valeurs de la République

Faire respecter les lois de la République

Pour que l'Ecole puisse jouer tout son rôle dans la Cité, les lois de la République doivent y être respectées et mises en pratique.

L'égalité se concrétise par une solidarité active contre toute forme d'exclusion. La laïcité fonde le respect mutuel et la tolérance. L'apprentissage de la citoyenneté permet de comprendre et de s'approprier les valeurs de l'Ecole et fait donc rempart aux extrémismes.

Réaffirmer les valeurs de la démocratie

Entre le délitement lié à l'individualisme, au consumérisme, mais aussi à la détresse familiale et sociale, et l'embrigadement qui écrase les personnes, la démocratie doit prendre toute sa place et réaffirmer avec vigueur ses valeurs.

Favoriser l'accès à la culture

La culture générale, technologique et professionnelle facilite l'enracinement de chacun dans la société. Le rôle intégrateur de ce patrimoine culturel commun doit être réaffirmé, tout particulièrement dans chaque projet d'établissement. On s'attachera, dans ce volet du projet, à faire exister des actions communes à visée scientifique, technique, culturelle entre classes de secteurs favorisés et défavorisés.

Propositions

Faciliter la participation de toute la communauté éducative en reconnaissant et en accueillant les diverses identités culturelles ;

Inclure dans tout projet d'établissement un volet de développement culturel autour d'un ou plusieurs thèmes ;

Conduire des projets culturels communs entre classes et autres établissements sociologiquement différents ;

Compléter les enseignements généraux par une formation juridique sur les risques générés par incivilités, violences et comportements déviants ;

Faire de l'Ecole un lieu de réflexion et de recherche.

II.2 FAIRE DE L'ECOLE UN LIEU DE VIE POUR TOUS

II.2.1 - Impliquer les élèves dans les structures associatives de l'établissement

Le foyer socio-éducatif et l'association sportive mettent à disposition des élèves les infrastructures et l'encadrement nécessaires pouvant faire défaut dans leur entourage socio-culturel, contribuant ainsi à faire de l'établissement un véritable lieu de vie, riche en activités de loisirs et de formation. Ces structures concourent à l'ouverture culturelle et sportive et sont l'occasion d'un apprentissage de la citoyenneté.

Propositions

Inventorier et prendre en compte les besoins exprimés par les élèves ;

Travailler sur le repérage, l'image et la qualité de l'espace socio-éducatif ;

Connaître et faire connaître les activités par le bulletin d'information, par voie d'affichage ;

Valoriser les personnels, prendre appui sur les parents et susciter la coopération ;

Prévoir des plages horaires en tenant mieux compte des rythmes scolaires ;

Tisser des liens entre Associations Sportives et Clubs locaux en vue de mutualiser les moyens et structures ;

S'engager dans les actions soutenues par les missions culturelles académiques, par les entreprises, à l'occasion de jumelages et échanges internationaux ;

Accompagner les élèves dans l'organisation de journées portes ouvertes et de projets humanitaires ;

Valider et valoriser dans une rubrique du bulletin trimestriel ou sur le dossier de l'élève, relative à la vie scolaire, toute participation réussie et dont l'effet est formateur.

II.2.2 - Faire évoluer le foyer-socio éducatif vers la maison des élèves

Développer des comportements responsables

Structures à vocation éducative sous statut loi 1901, le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens ont vocation à favoriser des activités socio-éducatives et culturelles. Elles constituent l'une des composantes de la politique éducative de l'établissement. L'éducation à l'autonomie et à la prise de responsabilités y sont fortement recherchées.

Cependant, les objectifs poursuivis ne sont que partiellement atteints. En effet, l'engagement des élèves reste faible, le pouvoir de décision leur échappe souvent, le fonctionnement n'a pas toujours le dynamisme espéré, et même le changement d'appellation est loin d'être acquis.

Améliorer la continuité de la gestion

Les contenus actuels des activités donnent modérément satisfaction aux utilisateurs. La durée trop courte du mandat des lycéens responsables est invoquée comme obstacle à la transformation du foyer socio-éducatif en maison des lycéens en raison de la difficulté d'assurer la continuité de la gestion.

Propositions

Créer une maison des élèves dans tous les collèges et les lycées ;

Associer les élèves, quel que soit leur âge, à la gestion de cette maison, en facilitant la constitution d'un bureau élèves mineurs/élèves majeurs ou adultes, à parité de nombre et de fonction; associer les membres de la communauté éducative, notamment les parents d'élèves ;

Favoriser dans les lycées l'installation d'une maison regroupant des salles de réunion, de restauration, de travail (équipées en technologies nouvelles), mais aussi de jeux sélectionnés, soit sur site, soit au cœur du quartier (en vue de favoriser les relations entre générations).

II.3 APPRENDRE À VIVRE EN CITOYEN

II.3.1 Enseigner la morale civique, éduquer à la solidarité

Chaque acteur a pour mission de faire vivre la démocratie dans l'Ecole. Des travaux et débats doivent permettre d'éveiller les jeunes à la conscience morale et de répondre ainsi à leurs attentes. Or, les collèges et lycées se sont surtout centrés sur la mission traditionnelle de transmission des savoirs. Mais, parce que la crise économique remet aujourd'hui en cause la certitude de trouver un emploi, le lien social se distend ; la tentation du chacun pour soi est grande ; les "affaires" ont entamé la crédibilité de l'homme public et les valeurs morales se sont progressivement brouillées.

En effet, les valeurs se concrétisent par des règles et des normes : tenue et comportement à un premier niveau; civisme, honnêteté, respect mutuel, exigence morale qui engagent la personne dans sa totalité, à un second niveau. Est valeur ce qui a du prix et ce qui coûte à l'individu. Faire vivre ces valeurs comporte le sacrifice d'une part de liberté individuelle au bénéfice de tous.

Aujourd'hui, refonder les valeurs essentielles est une tâche prioritaire. Des obstacles se dressent pourtant, liés aux mentalités, aux habitudes, aux contenus et modes de formation. Laïcité, tolérance, solidarité, lutte contre le racisme, liberté, justice, refus de la violence, fraternité en constituent le cœur. Revivifier ces valeurs supposent des initiatives concrètes susceptibles de mobiliser les jeunes, leurs parents, les personnels.

Les enseignements sont l'occasion d'expliquer les conquêtes de la démocratie replacées dans l'histoire des idées et des mœurs, sur les longues périodes. Il faut encourager les travaux qui relient l'apprentissage de la citoyenneté à la culture, au devoir de mémoire, à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et à la décolonisation. Chaque discipline peut contribuer à la formation citoyenne.

Dans et hors du temps scolaire, il faut encourager toutes les formes d'apprentissages et d'exercice de la solidarité en partenariat avec les responsables de la sécurité civile et de la prévention routière, les membres d'associations du troisième âge, d'aide aux handicapés, etc.

Propositions

En direction des élèves

Préparer les élèves aux élections de délégués et assurer la formation des élus ;

Les associer à l'élaboration ou l'actualisation du règlement intérieur, à la gestion des fonds sociaux, aux fonds de vie lycéens ;

Encourager les élèves à réaliser des travaux sur des thèmes historiques ou participer à des concours (tels que celui de la Résistance et de la Déportation), en évitant la dispersion et en se concentrant sur les exercices les plus porteurs de valeurs ;

Organiser des formations d'arbitre ;

En direction des personnels

Introduire en formation initiale et continue un module d'histoire des démocraties et de connaissance des institutions ;

Valoriser les établissements qui intègrent dans leur projet un volet d'initiatives citoyennes.

II.3.2 Concevoir des règles de vie commune sur le mode participatif

La loi "à l'école" n'est pas celle du quartier ou celle de la rue. Les élèves, aidés des adultes, doivent apprendre à " identifier le lieu Ecole " et le " reconnaître comme différent " de la "rue" ou du "quartier". Si à l'entrée d'un établissement scolaire le contrôle peut être perçu comme un moment de très forte contrainte, il n'en demeure pas moins l'acte essentiel de démarcation entre l'extérieur et l'établissement scolaire. L'élève doit alors prendre conscience qu'il pénètre dans un espace où s'appliquent des règles de vie.

Expliquer et participer pour mieux adhérer

A l'Ecole, l'adulte est l'arbitre d'un lieu où s'imposent des règles de vie éducatives. La difficulté, en milieu scolaire étant de poser, avec nuance, les règles du lieu, ce travail doit être conduit dans le respect des personnes en évitant de heurter de front les normes culturelles des différents partenaires. Ceux-ci auront à connaître et à respecter le règlement de l'Ecole. Et pour y parvenir, un travail d'explicitation des pratiques et des valeurs est à conduire. Les élèves doivent être amenés, peu à peu, à l'adhésion aux principes de vie en société, avec compréhension mais rigueur et détermination. L'élaboration des règles de vie, conduite avec eux et établie sur le principe de "ce qui est décidé ensemble", doit en favoriser l'acceptation par tous.

L'élève doit d'abord comprendre, en les faisant vivre, des règles élémentaires (sûreté, politesse, calme) pour en constater lui-même les bienfaits et se sentir à travers elles responsable et autonome.

Avoir recours aux mesures alternatives

Seule, la partie concernant les règles de vie doit faire l'objet d'une élaboration commune. La partie réglementaire est bien entendue lue avec les élèves et expliquée. Par ailleurs, une sanction ne doit pas humilier ; en cas de manquement à la règle, c'est l'acte qui doit être sanctionné.

C'est assurer une gestion disciplinaire ferme et intelligente que de privilégier une sanction à effet pédagogique et éducatif. Recourir à la médiation de l'équipe de suivi et aux mesures alternatives avant d'arriver au conseil de discipline doit être la règle et, en cas d'exclusion, on doit rechercher une solution adaptée, à l'échelle du bassin de formation, en réseau d'établissements.

Préparer au rôle de délégué

Une démarche participative impose de former des délégués non plus a posteriori, mais de faire en sorte que chaque élève puisse et ait envie de devenir délégué. Avoir prise sur le réel , ce qui est structurant pour un jeune, c'est être capable de conduire, progressivement, une analyse des besoins communs au groupe et d'en étudier les conditions de réalisation, au travers d'une mission d'intérêt général.

Il faut informer l'élève sur la fonction de délégué, dès le collège, ce qui peut susciter son engagement. Tout collégien, tout lycéen est un délégué en puissance.

L'élève délégué au conseil d'administration, serait mieux connu de l'ensemble de ses camarades s'il était élu au suffrage direct. Une information préalable, largement diffusée, menée sur de véritables propositions, dans des délais suffisants, doit être donnée.

Faire connaître l'ensemble des structures représentatives et les faire fonctionner

Faire en sorte que les Conseils d'Administration des établissements scolaires fassent jouer à plein le débat démocratique prévu par les textes, c'est sans doute permettre à tous ses membres de s'y exprimer et de participer activement aux travaux . Les documents, donnant une information la plus complète possible, doivent être disponibles avant les délibérations avec un délai d'examen suffisant.

Réactiver la fonction de délégué-élève et celle de délégué-parent est essentiel à l'exercice de la démocratie vivante ; les délégués doivent être reconnus comme partenaires à part entière; les engagements communs et les décisions prises doivent être issus d'un véritable débat.

Tous les élèves devraient pouvoir bénéficier d'une formation leur permettant d'accéder aux fonctions de délégué de classe. Cette formation devrait s'inscrire dans la politique globale de l'établissement et faire l'objet d'une programmation. Une formation continue plus approfondie des délégués désireux d'asseoir un rôle accru d'élèves-relais pour l'aide à la médiation entre pairs ou entre pairs et adultes, est envisageable. Une maturité suffisante sera bien entendu indispensable pour un tel engagement.

Pouvoir bénéficier d'une heure hebdomadaire ou de quinzaine de "vie de classe" permettrait sans doute de désamorcer nombre de conflits. Cette heure permettrait de préparer les conseils de classe et la prise de parole. Le conseil des délégués élèves sera consulté pour les questions relevant de l'organisation de la vie au sein de l'établissement, il participera à la conception et à la réalisation des projets.

L'information des élèves, portant sur l'ensemble des instances participatives (CAVL-CNVL-CSE) conditionne réellement leur prise de conscience et leur engagement dans les pratiques démocratiques des établissements.

Améliorer la communication externe des travaux du conseil académique de la vie lycéenne, en favorisant la diffusion des compte-rendus à tous les délégués de tous les établissements, est une demande des élus lycéens ; le recueil systématique des propositions, regroupées par exemple par bassin de formation est souhaité.

Il faudrait assurer au conseil académique de la vie lycéenne une certaine pérennité de ses membres en procédant par renouvellement annuel partiel. Inviter des membres de l'année précédente

aux premières réunions de l'année suivante assurerait mieux la transition ; enfin, le nombre des

réunions annuelles de ce conseil pourrait passer de trois à cinq.

Ces propositions font l'objet d'une forte demande des élus lycéens.

Propositions

Former l'ensemble des élèves pour leur permettre de connaître les structures représentatives et pour mieux s'y engager (conseil de classe, conseil d'administration, conseil des délégués, CAVL, CNVL, CSE) ;

Réactiver la fonction de délégué (délégué élève et délégué parent) ;

Faire jouer pleinement son rôle au conseil des délégués élèves ;

Elaborer la partie " contrat de vie commune " du règlement intérieur en y associant pleinement les élèves ;

Faire en sorte que chacun, élève et adulte, respecte les règles de vie commune ;

Concevoir des mesures alternatives au conseil de discipline ;

Mettre en place dans chaque établissement une heure de " vie de classe ", temps d'échanges, concertations et de propositions ;

Permettre aux CAVL :

a) de recueillir et diffuser l'information à l'ensemble des élèves délégués

b) d'assurer une continuité dans la réflexion et l'action entreprise (renouvellement par tiers des élèves élus).

II.3.3 Construire des comportements responsables en matière de santé et d'environnement

Faire de l'école le lieu privilégié de l'éducation à la santé

Adopter une attitude responsable vis-à-vis de sa santé n'est pas naturel chez l'adolescent. Pourtant un jeune, doit prendre conscience progressivement que sa santé est un capital et qu'il en est responsable. Cette notion est difficile à faire admettre à cet âge qui, psychologiquement se cherche et est conduit à tester ses limites. Un encadrement structuré, des adultes forts et rassurant , qui font ce qu'ils disent, des activités, des lieux aux règles strictes sont le meilleur rempart à la menée d'expériences hasardeuses qui doivent être proscrites, au risque de déplaire.

A la recherche d'un plein épanouissement, le jeune a besoin des adultes pour apprendre à devenir responsable de ses actes, savoir s'adapter aux diverses circonstances de la vie, aux milieux qu'il fréquente (en famille, dans son établissement, dans son quartier), savoir respecter son environnement.

Santé individuelle et santé publique se rejoignent ; l'état sanitaire moyen d'une population étant nécessairement partagé du fait des comportements sociaux et consommations collectives.

Au collège, au lycée plus encore, l'éducation à la santé se résume trop souvent à une information sans être conçue comme véritable éducation.

Si dans les établissements, nombre d'actions sont entreprises, de bonne qualité, elles restent toutefois ponctuelles et non inscrites dans la durée, dévolues à certaines disciplines ou catégories professionnelles, sans lien direct avec un projet cohérent.

Les raisons de cette situation sont multiples. Une connaissance partielle du développement chez l'adolescent, des formations cloisonnées, la difficulté à travailler en équipe, faute de temps ; enfin l'absence d'un volet santé bien construit.

Concevoir l'éducation à la santé comme une éducation à la vie

L'éducation à la santé doit être une éducation à la vie. Le souci de son bien être, de sa santé doit devenir permanent, et, pour chacun inscrit dans son projet de vie. Les actions en cohérence avec un projet global, seront animées en équipe et devront s'inscrire dans la durée ; elles répondront à des priorités locales en réponse à l'intérêt des élèves.

Mobiliser, par des actions adaptées et conduites dans la durée, l'ensemble de la communauté éducative

Sur les actions menées en continu, se grefferont des actions plus ciblées, prévisibles ou liées à l'actualité (les élèves y sont très sensibles) qui viendront compléter la progression et la renforceront.

Toute démarche de santé publique, pour être efficace, devrait rassembler la communauté éducative.

L'éducation pour la santé, par ses effets sur les publics défavorisés est un vecteur d'intégration et de progrès (social, économique et individuel).

S'appuyer sur les nouveaux programmes pour promouvoir l'éducation à la santé qui renforcent la cohérence horizontale (progression) et verticale (niveau d'approfondissement) des apprentissages c'est permettre une véritable éducation de l'élève, tout au long de sa scolarité dans l'établissement.

L'évaluation du dispositif pourrait retenir des indicateurs comme la participation effective des élèves, la modification à moyen terme des comportements, une répercussion positive sur l'environnement familial chez tel ou tel.

Les formations initiale et continue des personnels doivent inclure dans les cursus un module d'éducation pour la santé à caractère pluri-catégorielle. En établissement, l'appel au partenariat avec les associations extérieures agréées qui ont souvent une approche complémentaire de celle menée dans l'établissement est souhaitable pour traiter de certains sujets comme la lutte contre les toxicomanies.

Sensibiliser et former à l'éducation à l'environnement

L'éducation à l'environnement est maintenant davantage présente dans les contenus d'enseignement de disciplines telles que les sciences de la vie et de la terre, l'histoire et la

géographie, l'éducation civique, les sciences physiques et l'éducation physique et sportive.

Les thèmes qui lui sont relatifs suscitent un nombre constant de projets d'action éducative (notamment sur la thématique " environnement et citoyenneté "). Au collège, ils recouvrent souvent une progression qui va du milieu forestier local, à l'environnement urbain. Les étapes intermédiaires pouvant être consacrées par exemple à l'étude du milieu marin ou au problème de l'eau. La question du traitement des déchets fait l'objet de travaux de plus en plus nombreux.

Nombre d'actions ponctuelles et clubs dans le cadre péri-éducatif sont à relever.

Si les facteurs limitants restent nombreux comme :

- la difficulté à inscrire des actions concrètes dans la progression pédagogique ;
- le nombre limité d'élèves touchés par les projets d'actions éducatives ;
- la difficulté du travail d'équipe que nécessitent ces actions ;

Les facteurs de réussite suivants constituent de véritables leviers :

- la prise en compte de l'éducation à l'environnement par les nouveaux programmes du collège d'une façon bien plus lisible ;
- les projets d'action éducative (PAE) "environnement", excellents vecteurs d'une éducation à la citoyenneté ;
- la richesse et la qualité du patrimoine naturel de proximité ; les faits d'actualité ;
- le travail avec des partenaires extérieurs et avec des chercheurs et universitaires ;
- l'impulsion d'actions de terrain et leur financement par les collectivités territoriales ;
- l'implication de l'ensemble des partenaires locaux autour d'un projet fédérateur ;
- la signature d'une convention entre le Foyer Socio-Educatif et l'établissement ;
- l'action conjointe d'un ou plusieurs enseignant(s) dynamique(s), d'un chef d'établissement fédérateur, d'élèves intéressés par un sujet mobilisateur.

La création d'outils de communication et de diffusion, l'inscription dans un projet d'établissement complètent le tableau des éléments sur lesquels s'appuyer; de tels leviers permettent d'envisager un essor rapide de l'éducation à l'environnement.

Propositions

Mobiliser l'équipe pédagogique de prévention pour une éducation à la santé du jeune.
Former des élèves " acteurs de prévention " ;
Concevoir des actions partenariales ancrées dans les différents thèmes de santé ;
Développer chez l'élève le sens de l'observation, solliciter sa curiosité, faire appel à sa compréhension et lui apprendre à se montrer responsable à l'égard de l'environnement ;
Sensibiliser et informer tous les membres de la communauté éducative ;
Améliorer la diffusion des informations en direction des enseignants ;

Inclure dans la formation initiale des personnels, une information sur une gestion du temps d'enseignement dû aux élèves, permettant la tenue d'actions de terrain et sur les moyens de dispenser une éducation à l'environnement ;
Utiliser des "parcours diversifiés" du cycle central du collège pour un enseignement pluridisciplinaire centré sur l'éducation à l'environnement ;
Favoriser la mise en place d'actions à l'éducation à l'environnement touchant, chaque année, dans chaque établissement, la totalité des élèves ;
Inscrire dans le projet d'établissement un volet " éducation à la santé " et "éducation à l'environnement" inclus dans l'éducation à la citoyenneté.

III - L'ELEVE, AUTONOME ET CREATIF

III.1 AIDER L'ELEVE A BATIR SON PROJET

III.1.1 Poser un autre regard sur l'élève

Développer des attitudes de respect, de confiance et d'écoute.

Les collégiens et les lycéens, quotidiennement en contact avec des adultes, identifient cependant assez difficilement la place et le rôle de tous les personnels de l'établissement. Les contacts vraiment personnalisés restent rares. En cas de difficulté, des crispations, des tensions peuvent apparaître. Si dans leur ensemble, les élèves reconnaissent la compétence professionnelle de leurs professeurs, une véritable relation de confiance n'est pas toujours installée entre jeunes et adultes. Respect, calme, sérénité, enthousiasme, sens de l'équité, absence de préjugés, intérêt pour l'élève et désir de l'aider, chez l'enseignant, favorisent une bonne ambiance de travail et sont le gage d'une plus forte implication des élèves dans leurs apprentissages.

De nos jours, de nombreux élèves des lycées ont "plusieurs vies", chez l'un ou l'autre parent, dans la rue, le quartier, à l'école. Des lycéens, en nombre croissant accomplissent de " petits boulots ". Aussi, disponibilité, patience de la part des professionnels de l'école sont elles nécessaires. Les élèves apprécient qu'on s'occupe d'eux et demandent que le dialogue s'instaure.

Les adultes doivent eux-mêmes s'astreindre à respecter les règlements qu'ils demandent aux élèves de suivre. Ils ont un devoir d'exemplarité. Cependant les élèves comprennent parfaitement que les personnels ne sont pas dans une situation d'égal à égal et ne le demandent pas ; ce qui témoigne de leur maturité. C'est avec raison qu'ils n'acceptent pas les décisions injustes ou prises sans explication. Les adultes doivent asseoir l'autorité morale que leur confère leur statut, une véritable relation s'installe, faite de respect alors mutuel. L'état actuel des relations n'est pas toujours tel, et dans les lieux sensibles, les personnels à leur tour, attendent des représentants de l'Etat, qu'ils leur réaffirment soutien et confiance dans des temps difficiles.

Propositions

Installer un "point - écoute" dans chaque établissement, animé par des personnels de toutes catégories ;

Susciter des rencontres en dehors des temps d'enseignement ;

Organiser des discussions et des débats sur des thèmes choisis par les élèves ;

Généraliser l'heure de vie de classe hebdomadaire ou bimensuelle pour établir des bilans de fonctionnement, voire désamorcer des conflits.

III.1.2 Reconnaître, valoriser et prendre en compte toutes les potentialités des jeunes

Mobiliser les compétences

L'Ecole ne sait pas toujours reconnaître, prendre en compte et valoriser toutes les possibilités des jeunes qu'elle accueille. Le jeune est un sujet global, une personne qu'il faut respecter pour elle-même et un être doué de capacités multiples, trop souvent réduit à sa seule dimension d'élève.

L'évaluation ne porte, le plus souvent, que sur les seuls résultats scolaires et n'apprécie que trop peu les critères que la vie sociale et professionnelle retiennent et valorisent fortement :

le sens de l'initiative, le travail en équipe, l'autonomie et la prise de responsabilités, le sens de la communication, le désir d'entreprendre, la créativité, méritent une plus grande considération.

Reconnaître le jeune dans sa globalité

Trois dimensions d'un jeune sont en interaction :

une dimension physio-biologique. Elle n'est à l'Ecole que très partiellement prise en compte : les divers aspects de la santé, comme la nutrition, la posture, la croissance, les rythmes chronobiologiques sont encore considérés comme mineurs, la dimension psychologique. Elle n'est guère mieux considérée. Les centres d'intérêt de l'élève, sa volonté de réussir, son attitude face à l'effort, son aptitude relationnelle, sont pourtant essentiels à son insertion scolaire et sociale, la dimension intellectuelle, la seule à être pleinement reconnue, fait essentiellement appel aux capacités d'abstraction au détriment de l'observation et des apprentissages liés à la vie quotidienne.

Aider le jeune à construire une image positive de soi

Connaître le jeune prend tout son sens pour l'équipe éducative, lorsque cet accompagnement lui permet finalement de se connaître lui-même et par là-même de se construire. Il importe de l'écouter sur ce qu'il est, sur ce qu'il aime, sur ce qu'il veut être, sur ce qu'il vit dans ses relations, de lui fournir des repères sur l'évolution de ses projets, sur sa capacité à " réussir à l'école " en valorisant ses réussites et ses qualités.

On doit éviter les sanctions qui renforcent les comportements déviants (le renvoi d'un élève souvent absent par exemple). Des sanctions graduées à caractère éducatif doivent toujours leur être préférées : sanctions de réparation, sanctions à valeur d'exemple.

Enrichir, transformer les procédures d'évaluation et de suivi

De nouvelles modalités d'apprentissage devraient se prolonger par une transformation des procédures d'évaluation et d'accompagnement. L'évaluation reste encore trop souvent normative.

Propositions

Mettre en place un suivi individuel pour une appréciation plus fine des progrès constatés et la prise en compte des acquis comportementaux (qualités relationnelles, initiatives, prises de responsabilités) ;

Impliquer dans ce suivi l'ensemble des personnels enseignants, éducatifs, d'orientation, sociaux et de santé ;

Redéfinir le rôle et le fonctionnement des conseils de classe pour une meilleure prise en compte des aptitudes et réussites des élèves ;

Favoriser la préparation systématique des conseils de classe au sein de chaque division.

Organiser un entretien de synthèse avec le jeune et ses parents à l'issue de chaque conseil de classe ;

Compléter les traditionnels bulletins trimestriels par des livrets de compétences aux rubriques plus ouvertes, utilisables pour des recherches de stages ou d'emplois, pour la rédaction d'un curriculum vitae ;

Restaurer la mise à l'honneur d'élèves qui se sont signalés, par leur travail, leur progrès, mais aussi par leur dévouement pour la collectivité (secourisme, engagement humanitaire, par exemple)

III.1.3 Suivre en équipe les situations d'élèves en difficulté

Croiser les regards sur le jeune

Les élèves sont pris en charge par des personnels aux fonctions diverses ; mais la relation entre ces derniers fait encore trop souvent défaut.

C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion d'un conseil de classe, certains découvrent que des élèves, souvent absents, connaissent une situation personnelle difficile. Il en résulte des questions embarrassantes, posées en un temps et dans un lieu inadéquats, devant des interlocuteurs qui n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour faire face à ces situations délicates.

Définir des critères explicites d'analyse

La notion de jeune en difficulté varie par ailleurs en fonction de la perception et du seuil de tolérance des équipes éducatives.

Pour les unes, cette notion s'applique à des élèves présentant des déficits scolaires, pour les autres, elle concerne des jeunes qui posent d'importants problèmes de comportement. Dans un cas comme dans l'autre, le niveau des difficultés identifiées fait l'objet d'appréciations différentes.

Déterminer des conditions d'écoute

Pour les jeunes considérés, trouver dans l'établissement le bon interlocuteur, les lieux et les moments d'écoute et de dialogue constitue une difficulté supplémentaire.

De surcroît, nombre de personnels se trouvent démunis parce que non préparés à identifier les problèmes, à les analyser, à les prendre en charge.

Propositions

Constituer une équipe intercatégorielle de suivi des élèves en difficulté et former ses membres aux techniques d'écoute, d'analyse et à la recherche de solutions de remédiations ;

Adjoindre à l'équipe, si nécessaire, des professionnels d'autres institutions ou d'associations habilitées à prendre en charge des jeunes en voie de marginalisation ;

Désigner, en son sein, pour chaque jeune concerné, un tuteur chargé de la mise en œuvre et du suivi des mesures retenues ;

Créer une fiche navette d'observation, à informer par les membres de l'équipe éducative pour un suivi scolaire et personnel efficace ;

Procéder, selon une fréquence définie par l'équipe de suivi, à des bilans réguliers avec le jeune et sa famille ;

Rechercher, en amont du conseil de discipline, toutes les voies possibles de médiation, en liaison avec les partenaires institutionnels et la famille.

III.1.4 Différencier les pratiques pédagogiques

Constituer des équipes pédagogiques pluridisciplinaires.

De nombreux élèves, enthousiastes en dehors de l'école, se montrent souvent passifs en classe. Ils sont pourtant demandeurs de projets qui les motivent et de travail en équipe. Si le projet pédagogique du professeur n'est pas assez explicite, les élèves et les parents n'ont pas la possibilité de s'approprier les objectifs d'apprentissage et, malgré les efforts des uns et des autres, pour apprendre ou faire apprendre, les progrès sont souvent lents, le travail s'avère pénible.

Une longue tradition privilégie les savoirs disciplinaires transmis sur un mode frontal : bien que la notion d'équipe éducative soit valorisée dans les textes officiels, ni la formation des enseignants, ni l'organisation des locaux, ni l'émiettement du temps ne facilitent la mise en place et le fonctionnement d'équipes.

En outre, la culture disciplinaire est si profondément ancrée dans le monde enseignant que les échanges s'organisent le plus souvent entre professeurs d'une même discipline et portent essentiellement sur les contenus. Cette pratique généralisée, liée à la crainte d'un regard extérieur - y compris celui d'enseignants d'autres disciplines nuisent à la constitution d'équipes, à la réalisation de projets communs, à la différenciation concertée des pratiques pédagogiques.

Evaluer pour différencier les apprentissages

Parce que les enseignements sont centrés sur les savoirs et non sur les élèves, ils sont organisés de manière uniforme et ne s'appuient pas sur des besoins repérés et analysés. Les évaluations diagnostiques sont peu pratiquées et les bilans destinés à vérifier les acquisitions portent essentiellement sur les contenus au détriment des méthodes et des modes d'organisation du travail.

Il en résulte que la différenciation des interventions pédagogiques est souvent absente des pratiques d'enseignement.

Rendre les élèves acteurs de leur formation

Les élèves sont trop peu souvent associés à l'organisation et à l'évaluation de leurs apprentissages, pourtant, lorsque un tutorat est organisé, on constate des évolutions sensibles dans les performances et comportement des élèves.

Développer chez les jeunes la pratique de restitutions orales fréquentes et de pauses méthodologiques s'avère également très efficace pour l'analyse de la qualité du travail sur la base de critères explicités, les échanges sur les remédiations nécessaires et la valorisation des productions.

Propositions

Construire des emplois du temps souples qui facilitent le travail transdisciplinaire ;

Inviter les enseignants à la constitution et à la gestion de groupes différenciés ;

Organiser des formes de tutorat qui permettent une entraide effective entre élèves (maturité suffisante du tuteur, reconnaissance mutuelle des deux élèves...) ;

Développer chez les élèves, la pratique de l'oral comme mode de mutualisation des savoirs et comme mode d'explicitation des processus d'apprentissage ;

Produire des outils concrets qui facilitent l'évaluation, l'élaboration de projets pédagogiques, l'organisation d'activités différenciées ;

Insérer systématiquement, dans toutes les actions de formation, une réflexion sur les problématiques et méthodologies d'évaluation.

III.2 REALISER, EN TANT QU'ELEVE, SON PROPRE PARCOURS DE FORMATION

III.2.1 Faire les bons choix pour réussir sa scolarité

Renforcer la priorité à l'orientation

L'orientation est une préoccupation majeure : chefs d'entreprise, branches professionnelles, collectivités locales expriment leur attente d'une orientation mieux maîtrisée. Les parents ont également des attentes fortes que la situation économique générale vient renforcer. Les jeunes expriment spontanément leur angoisse, voire leur pessimisme face à l'avenir.

Toutes ces demandes peuvent être ambiguës, contradictoires ou convergentes mais elles ont contraint fortement le système éducatif qui, ces dernières années, a progressivement pris en compte l'importance de l'orientation.

L'école s'est d'abord emparée du problème de façon quantitative (80 % d'élèves au niveau du baccalauréat) et progressivement de manière plus pédagogique (aide à la construction du projet personnel, puis éducation à l'orientation).

Un premier constat peut être fait de ce que l'orientation est une préoccupation réelle d'une grande majorité des chefs d'établissement et des enseignants. Désormais, le temps consacré, au collège et au lycée, à l'information des jeunes et de leur famille est important. Les séances d'information, rencontres et entretiens avec les conseillers d'orientation et les professeurs principaux des classes d'orientation, sont bien en place et contribuent à l'information des élèves.

Accentuer encore, au collège, les processus d'orientation

Cependant, parce que le collège accueille désormais tous les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}, donnant ainsi du temps, parce que les familles et les élèves souhaitent être davantage associés aux choix et aux décisions, parce que les environnements scolaires et économiques sont de plus en plus complexes et changeants, l'information seule ne suffit plus. Préparer son avenir suppose aussi réflexion (connaissance de soi, par exemple), expérimentation (stages en entreprise ou en lycée), et décision préparée.

De nombreux collèges ont dépassé le simple stade de l'information pour s'engager, au travers d'un programme d'actions inscrit au projet d'établissement, dans des démarches plus éducatives : stages en entreprise, rencontres avec des professionnels, utilisations de techniques d'éducation des choix ou d'éducation au choix, questionnaires d'intérêt. Beaucoup ont donc perçu l'importance de l'aide à la construction du projet de l'élève, même si de nombreuses difficultés et ambiguïtés subsistent.

Enfin, et c'est la troisième étape, cette préparation au choix personnel se fait éducation, impliquant alors l'ensemble de la communauté scolaire autour de la personne de l'élève. Elle n'est plus l'affaire des spécialistes uniquement (conseiller d'orientation ou professeur principal), mais elle implique chaque enseignant dans sa classe et dans sa discipline. Les évaluations ainsi conduites sont cohérentes et créatrices de sens.

Le travail est alors autrement ambitieux, et le constat plus aisé : des équipes travaillant sur des progressions d'éducation à l'orientation se mobilisent pour une meilleure mise en cohérence des acquisitions de savoirs, des compétences, de l'insertion professionnelle et de l'orientation.

Structurer davantage, au lycée, l'information des élèves et construire des liaisons avec l'enseignement supérieur

Le sentiment est qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de la liaison lycées/enseignement supérieur au regard :

de l'évolution de l'Université,

du phénomène de massification de l'orientation " post-baccalauréat ",

de l'influence des effets de mode,

de la tension des jeunes qui s'accroît progressivement durant toute l'année de terminale vers la préparation du bac, limitant leur disponibilité intellectuelle et affective pour une élaboration réfléchie de leur projet d'orientation,

de la diversité des situations socio-géographiques qui favorisent plus ou moins l'accès à une documentation répondant à leurs besoins.

La réflexion autour de quatre axes pour répondre à l'urgence de la situation.

Le premier axe concerne l'information des lycéens du cycle terminal.

Cette information, sans être fondamentalement insuffisante, pose certes des problèmes de lisibilité, d'accessibilité, de profusion, et nécessite en fait un statut particulier au sein de l'institution lycéenne. L'information pour l'orientation a besoin d'être intégrée dans le programme des études, sans pour autant devenir une discipline parmi les autres et doit trouver sa place dans l'emploi du temps des élèves et des professeurs. Elle ne doit plus apparaître comme accessoire, comme facultative, même si son enjeu n'est pas celui du diplôme du baccalauréat. L'Institution doit créer les conditions d'une amélioration de l'information des lycéens.

Le deuxième axe relève de la problématique des liaisons disciplinaires.

Celles-ci apparaissent essentielles aux yeux des enseignants, qui parlent de rupture entre les études au lycée et celles à l'Université : les professeurs, chacun dans sa discipline respective, se sentent compétents pour répondre aux préoccupations des jeunes, pour peu qu'ils puissent préalablement être mieux informés des contenus disciplinaires, des méthodologies, des conditions spécifiques d'encadrement et d'évaluation.

Le troisième axe concerne la préparation des professeurs principaux du cycle terminal à leurs nouvelles fonctions. En effet, les fonctions de professeurs principaux ont été récemment institutionnalisées dans le cycle terminal. Des habitudes existent sur le terrain et leur contenu est plus ou moins affirmé. La prise en compte, dans une pratique concertée, de responsabilités pédagogiques complémentaires à l'acte d'enseignement en vue d'aider les lycéens dans l'élaboration de leur projet d'orientation, doit faire l'objet d'une réflexion collective.

Le quatrième axe intéresse le suivi de l'orientation des élèves de terminale à l'université. Le lycée ignore trop souvent ce que deviennent les élèves entrant à l'université. La massification des inscriptions implique de faire face aux effets de mode, aux rumeurs, aux stéréotypes, afin que les acteurs de l'information des jeunes, soient eux aussi informés sur le devenir des bacheliers et puissent les aider à l'élaboration de leur projet.

Propositions

Faire de l'éducation à l'orientation un des volets prioritaires du projet d'établissement.

Constituer dans chaque établissement une équipe intercatégorielle sur la base des recommandations des circulaires existantes ;

Associer les élèves, par l'intermédiaire de leurs délégués, à l'élaboration du programme d'activités ;

Former tous les professeurs principaux pour qu'ils exercent pleinement leur mission en matière d'éducation à l'orientation ;

Intégrer dans la formation initiale de tous les personnels un module relatif à l'éducation à l'orientation ;

Développer les interfaces lycée/enseignement supérieur, notamment en multipliant les échanges d'information ;

Mettre à la disposition des élèves et de tous les acteurs, une panoplie d'outils documentaires adaptés et développer un réseau de personnes-ressources ;

Aider les élèves à élaborer progressivement leurs perspectives de formation afin qu'ils donnent du sens à leurs apprentissages ;

Conclure un travail de type sociologique relatif aux représentations sur les capacités requises, sur les débouchés et les salaires ;

Promouvoir une éducation à l'insertion professionnelle, notamment dans les lycées professionnels.

III.2.2 Apprendre à chercher pour mieux se former

Mieux exploiter les CDI comme lieux de formation

Certains professeurs n'utilisent pas assez le CDI comme un outil pour enseigner autrement.

Ils montrent trop peu les processus d'intégration du document dans le travail intellectuel et n'évaluent pas le mode de recherche et d'exploitation des documents utilisés. Ils demandent rarement une bibliographie, n'ont pas coutume d'en produire eux-mêmes. Certains ont tendance à développer des fonds en dehors du CDI avec beaucoup de perte d'informations pour la collectivité. Pourtant, la collaboration professeurs de disciplines/documentalistes devrait être recherchée pour une meilleure efficacité.

De ce constat émergent trois paradoxes :

Alors que le centre de documentation et d'information se définit comme un espace d'autonomie qui invite l'élève à travailler différemment en globalisant le savoir, il n'intervient pas assez dans le décroisement disciplinaire et le travail en équipe.

Alors que le centre de documentation et d'information se veut un lieu d'information, de communication et de production pour l'élève, il participe peu à la transformation des pratiques pédagogiques prenant en compte les nouvelles technologies.

Alors que le centre de documentation et d'information doit être un lieu ressources au cœur de l'établissement, au cœur du projet pédagogique, il reste en fait encore trop marginalisé.

Former les élèves à la recherche documentaire

Face à l'explosion de l'information, la pédagogie documentaire devient un enjeu central. Le CDI est le lieu privilégié de la réponse à cet enjeu.

L'élève doit acquérir tout au long de son cursus, de façon progressive, des savoirs et savoir-faire qui lui permettent de chercher les informations dont il a besoin, d'en vérifier les sources, de les sélectionner, de les exploiter. Il est important que ces apprentissages soient pris en compte et valorisés.

En fin de cycle, l'élève pourrait présenter une production documentaire mobilisant les capacités acquises dans un domaine où il réussit particulièrement. Cette production aurait en outre pour effet de faire découvrir à l'élève que les disciplines ne sont cloisonnées que par la nécessité de la transmission des connaissances (globalisation du savoir).

Elle pourrait faire l'objet d'une présentation orale.

Propositions

Multiplier et diversifier les situations de recherche documentaire en liaison avec les apprentissages disciplinaires ;

Initier les élèves aux démarches et techniques de recherche : apprendre à interroger les banques de données, à trier les informations, à vérifier leurs sources ;

Former professeurs et élèves aux usages pédagogiques des technologies de l'information et de la communication.

III.3 S'OUVRIR A LA COMPLEXITE PAR L'EQUILIBRE CULTUREL

III.3.1 Exprimer ses talents par des productions scientifiques et technologiques

Se former par les sciences

Former aux sciences, c'est faire référence aux contenus et aux méthodes d'acquisition. C'est le domaine de la pédagogie. Se former par les sciences, c'est acquérir une connaissance, non seulement de l'objet scientifique, mais des scientifiques eux-mêmes, dans leur démarche, dans leur contexte géographique et historique.

Se former par les sciences, c'est comprendre comment se bâtissent les sciences et à l'inverse comment l'esprit scientifique se forge progressivement, de manière à adopter la

démarche nécessaire pour les pratiquer. Humilité et rigueur sont deux vertus cardinales de la pensée scientifique.

Acquérir une culture des sciences procède de l'assimilation progressive, non seulement de connaissances, mais aussi de notions et concepts sur l'organisation du réel tel qu'on peut le connaître aujourd'hui, établis par le raisonnement scientifique, en sachant comment et par qui ils ont été bâtis historiquement. Une culture n'est véritablement constituée de façon solide, même si elle ne cesse d'évoluer, qu'après un temps de maturation suffisant.

S'intéresser aux faits par l'observation et l'expérimentation, vouloir les comprendre, s'interroger sur leurs causes et effets en conduisant une analyse critique, c'est entrer dans la complexité des systèmes. Etre ouvert sur la discussion et sensible aux arguments de plus fort poids, chercher à expliquer, à démontrer, c'est fait preuve de l'honnêteté intellectuelle, indispensable à l'exercice des sciences. Cette démarche, au contraire d'une construction dogmatique, est rigoureuse. Elle aboutit, par sa puissance, à la découverte, progressive et tâtonnante, à la connaissance des systèmes. S'assurer en permanence par la vérification, de ce qu'on fait et dit, c'est aller vers plus de responsabilité personnelle et collective. Comprendre le réel et pouvoir agir sur lui, notamment en physique (le nucléaire, par exemple) ou biologie (manipulations génétiques, par exemple) impose aux scientifiques une responsabilité particulière. " Science sans conscience..... " : morale et conscience civique se rejoignent. La culture scientifique est aujourd'hui indispensable aux hommes et aux femmes. Elle doit trouver une place éminente dans les établissements scolaires.

Former aux sciences

La formation aux sciences, en particulier expérimentales, doit redonner toute sa place à l'observation. A l'occasion de sorties, encadrées par des adultes, intéressés par le thème et en nombre suffisant, comme au laboratoire, des mises en situation de recherche et de production sont opérées. Plusieurs groupes d'élèves, par un travail préparatoire, définissent le champ et le protocole d'étude, réunissent le matériel nécessaire aux investigations et réalisent des manipulations simples mais rigoureuses.

L'étude d'un milieu naturel (domaine transversal par excellence) par exemple, permet de mettre en œuvre l'essentiel de la démarche scientifique, réalisable en partie sur le terrain, en partie en établissement.

Dans l'ensemble des sciences, on constate que les élèves, lorsqu'ils sont placés en situation de recherche et de production se montrent plus curieux (ce qu'atteste le nombre et la pertinence des questions qu'ils posent) ; leur créativité intellectuelle et manuelle sont davantage sollicitées (réalisation de protocoles, de montages, fabrications de modèles...). Les logiciels d'enseignement et d'expérimentation assistés par ordinateur, donnent de remarquables ouvertures sur la transversalité notamment entre mathématique, sciences physiques, technologie, biologie, géologie. Chaque élève allant à son rythme, le professeur peut suivre individuellement sa progression. L'élève est, de plus, occupé à une tâche précise et son intérêt est davantage soutenu.

Une relation élève-professeur transformée, au bénéfice de chacun.

Les technologies d'information et de communication font l'objet de pratiques réussies qui passionnent les élèves. Nombre d'entre eux en sont des utilisateurs souvent performants. Des logiciels de supervision d'exercices et de guide de révision sont à la disposition des élèves ; de conception souvent ludique, ils autorisent des apprentissages intéressants, en particulier pour les élèves se montrant peu disposés à suivre les enseignements

traditionnels. Leur utilisation, par tous, dans les établissements scolaires, devrait s'en trouver facilitée.

Le travail du professeur, dans ce type d'enseignement, comporte des temps de monitorat auprès de l'élève et des temps d'expertise de son travail ; dans ces deux situations, l'accompagnement est individualisé, ce qui transforme de façon significative la relation élève-professeur pour le bénéfice de chacun. L'élève devient autonome et créatif, le professeur davantage disponible. De plus, il acquiert une connaissance plus fine des possibilités réelles de l'élève.

Propositions

Former aux sciences et par les sciences

Créer les conditions pour la motivation des élèves et celle des enseignants au travail d'équipe en croisant divers domaines disciplinaires (musique, mathématiques, arts plastiques, sciences expérimentales, langues ...) ;

S'appuyer sur un véritable projet scientifique intégrant l'utilisation des technologies nouvelles ;

Favoriser la constitution de ressources documentaires propres à l'élève : rédaction de textes, composition de corpus etc.. Favoriser une approche de la recherche d'information en croisant les supports traditionnels et les supports dérivés de l'utilisation des technologies nouvelles ;

Faire des recherches sur la vie et l'oeuvre des grands savants ; savoir les replacer dans l'histoire des idées ;

Apprendre à observer ; concevoir des protocoles expérimentaux. Réaliser des montages, des modèles, des maquettes ;

Développer chez l'élève la capacité à critiquer, à juger ;

Aider l'élève à construire sa propre culture qui s'appuie sur des savoirs, des méthodes (de travail, d'investigation, de création de données), des savoir faire, en maintenant un équilibre dans ces acquisitions.

III.3.2 Exprimer ses talents par des pratiques physiques et sportives

Promouvoir une culture du sport

Les excès des sports professionnels, aussi bien personnels qu'économiques, ternissent quelquefois l'image de la pratique sportive et en compromettent son esprit. Il revient à l'Ecole de donner, par l'éducation physique et sportive, un sens, une cohérence et une éthique aux enseignements sportifs. Grâce à l'union nationale des sports en milieu scolaire (UNSS), aux clubs et aux associations sportives partenariales, qui complètent les structures éducatives, se dessine une véritable formation du jeune par le sport.

Par ailleurs, la pratique sportive par équipe vient renforcer l'identification positive à l'appartenance à l'établissement. Le jeune est souvent fier de défendre les couleurs de son collège ou de son lycée.

Favoriser l'intégration

Là où les projets personnel et collectif se rejoignent, de jeunes champions sont capables de réaliser des performances au prix d'un travail et d'une discipline de vie qui forcent l'admiration. La réussite des sportifs, issus de l'immigration, est à cet égard exemplaire. La pratique sportive est démocratique et tous les sports sont, à quelques exceptions près, accessibles à tous.

L'Ecole, en offrant une diversité de pratiques sportives permet l'expression des potentialités de chacun quelles que soient ses origines sociales, ethniques et culturelles.

Structurer la personnalité

Aidant à la construction de la personnalité, les activités physiques et sportives (APS) développent et renforcent non seulement les aptitudes physiques, mais aussi des qualités de courage, de ténacité, de résistance. La pratique sportive développe la connaissance de soi et de l'autre dans la relation au jeu.

Elle peut favoriser un parcours diversifié de la réussite sociale voire scolaire de l'élève.

Participer à la formation du futur citoyen

Elaborer un projet au sein d'une collectivité, faire partie d'une équipe, respecter des règles, faire preuve d'engagement, prendre des responsabilités au sein des structures sportives sont autant de qualités à développer et à valider dans un cursus scolaire.

En respectant les règles du jeu on développe la prise de conscience de la norme sociale et on éduque aussi le jeune au respect de la loi. Le hors-jeu devient hors-la-loi. Les expériences de formation au rôle de " jeune arbitre " dans le cadre d'une politique éducative de l'UNSS encouragent au respect du garant de la loi. L'arbitre comme pair est accepté et reconnu, chacun sachant qu'il peut lui-même le devenir.

Propositions

Inscrire le projet de l'Association Sportive comme axe prioritaire du projet d'établissement.

Développer les activités de l'A.S. comme lieu de formation, d'animation et de saine compétition.

Faire en sorte que l'association sportive, dans la politique de l'établissement, concourt aux activités de l'opération " Ecole ouverte " ;

Former les jeunes au rôle d'arbitre afin de favoriser le respect des règles ;

Encourager l'engagement des jeunes dans les activités sportives, en particulier, en zone d'éducation prioritaire.

III.3.3 Exprimer ses talents par des créations artistiques

Réduire les disparités culturelles

Le regard des jeunes sur le monde est changé et pluriel. Il s'agit pour eux de prendre conscience de cette complexité pour mieux comprendre l'inconnu aussi bien que l'autre. Il revient à l'Ecole d'être ce lieu de développement d'une éducation culturelle, sociale et civique pour tous. Les pratiques artistiques offrent, avec les moyens qui leur sont spécifiques, les conditions qui favorisent l'expression, la création, comme le contact avec les oeuvres et les créateurs. Elles participent pour l'élève à sa construction, à sa socialisation, à son " mieux vivre " à l'Ecole et en dehors, et par conséquent à sa réussite. Des situations propices à l'expression et à la création qui relèvent de l'enseignement et de l'éducation artistique sont offertes aux élèves :

les enseignements artistiques,

les ateliers de pratiques artistiques,

les actions éducatives hors de la classe : visites, voyages,

les projets d'actions éducatives,

D'autres relèvent d'activités et d'initiatives nombreuses :

les clubs,

l'apport d'intervenants extérieurs et d'associations dans et hors de l'établissement,

les expositions et les manifestations inter-établissements.

Favoriser et développer le désir d'inscription active des élèves dans le champ de la création , notamment dans les ZEP.

Les élèves souhaitent bénéficier d'un espace de création ouvert à des domaines diversifiés tels que théâtre, cinéma, arts plastiques, danse, cirque, expression corporelle. Leurs demandes concernent des lieux appropriés : *“ un espace audition ”, “ des lieux pour composer, pour créer de la musique, des lieux pour jouer d'un instrument ” ; lieux “ calmes et sereins ”, “ grands, avec du matériel à disposition ”, “ une salle où tout le monde pourrait s'exprimer avec son propre esprit artistique tout en écoutant les critiques des autres et en critiquant soi-même ”, “ où l'on organiserait des expositions ouvertes aux élèves et aussi à l'extérieur ”, “ un lieu pour créer sans contraintes, encadré par une personne”, “ un lieu idéal pour réfléchir, apprendre, grandir ”.*

Propositions

Réunir les conditions de l'émergence de projets artistiques d'élèves, individuels et collectifs ;
Inscrire les actions dans la structure générale de la formation pour l'étayer, l'enrichir sans s'y substituer ;
Requérir les conditions humaines, temporelles, et matérielles de leur création ;
Les membres de la communauté éducative ont vocation à être initiateurs et acteurs de projets ;
Qu'il s'agisse d'une pratique encadrée ou non, les conditions d'espace, de ressources matérielles et de plages horaires sont à réunir pour qu'existe une démarche de projet ;
Les financements et les partenariats sont à identifier ;
Favoriser les apports de compétences par des partenaires, des artistes invités, des personnes ressources pour faciliter, impulser, sans réduire l'initiative ;
Permettre à tous les élèves de se familiariser avec l'art ; confronter leurs productions avec celle de créateurs ; les faire connaître et les valoriser ;
Ouvrir l'école sur l'environnement artistique et culturel de la Cité.

IV LA COMMUNAUTE EDUCATIVE, OUVERTE SUR L'EXTERIEUR

IV.1 RAPPROCHER ECOLE ET MEDIA

IV.1.1 Eduquer à l'image et au texte

Lire l'image pour en déjouer les pièges

L'Ecole doit aider chacun à se construire un modèle personnel de compréhension du monde. En prenant appui sur des références et des modèles reconnus, les élèves doivent parvenir à conduire une analyse critique des valeurs et des comportements, selon un processus lent d'acquisition et de maturation.

Les jeunes les plus démunis se laissent plus facilement que d'autres fasciner par le monde des médias. Ce sont les séries télévisées et les films qui peuplent leur imaginaire. La confusion entre le fictif et le réel est fréquente, ils sont à l'âge de "tous les possibles". Si la télévision reflète la complexité du monde, elle n'offre aux jeunes aucune grille de lecture. Aussi, l'Ecole a-t-elle le devoir impérieux d'éduquer à l'image.

Lire la presse pour exercer son esprit critique

La multiplicité des titres des journaux reflète la diversité des opinions et des centres d'intérêt dans une société complexe. L'école doit faire découvrir aux jeunes cette diversité et les former à la lecture critique en leur faisant découvrir la nécessité du croisement des informations et de la vérification des sources.

Produire de l'information

La publication d'un journal de l'établissement est un exercice motivant qui sollicite expression littéraire et artistique. Elle permet également de suivre la fabrication d'un produit singulier de sa conception à sa diffusion.

Propositions

Intégrer l'éducation à l'image à l'enseignement ;
Créer des clubs d'analyse de films et autres productions médiatiques ;
Produire des journaux d'établissements ou de réseaux d'établissements.

IV.1.2 Exploiter les ressources informatiques et télématiques pour la vie scolaire

La banalisation progressive des supports numériques (CD-ROM) entraîne un développement rapide des usages.

Les savoir-faire, acquis dans le domaine des réseaux télématiques pourront être réinvestis dans le réseau Internet et les nouveaux moyens de communication (visioconférence notamment). Ces nouvelles technologies permettent de s'affranchir des contraintes de temps et de lieu.

Dans le secteur de l'enseignement scientifique, notamment, diffusion et consultation de données, (activités quotidiennes de la recherche professionnelle), devraient trouver leur place, non seulement à l'occasion d'un travail de documentation, mais aussi lors des travaux dirigés et des travaux pratiques, en sciences expérimentales par exemple, où l'autonomie des élèves est sollicitée.

La rénovation des enseignements passe par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Le raccordement, en voie de généralisation, devrait en permettre l'essor. L'usage en bureautique est, de loin, le plus répandu ; au CDI, les élèves, et de plus en plus d'enseignants s'initient à l'usage du traitement de texte et du tableur. Ceux, plus rares, qui savent gérer et traiter les images numériques, mettent au point des productions remarquables (à l'exemple d'une " cybergazette ", fabriquée dans un lycée, qui relie des classes de SEGPA, EREA et des maisons d'arrêt dans le cadre de la rescolarisation).

La production multimédia, résultat d'une activité très attractive et pluridisciplinaire, qui traduit un désir d'ouverture de la part de ses auteurs, est abondante. L'enthousiasme actuel pour les nouvelles technologies de l'information doit être, accompagné et tempéré, mais orchestré ; les compétences minimales, liées à l'usage bureautique, la recherche documentaire et le traitement d'images, activités largement transversales, devraient faire l'objet d'un intérêt accru. Le Centre de Documentation et d'Information est le lieu indiqué pour de tels apprentissages.

Propositions

Encourager l'expression citoyenne par les journaux scolaires, collégiens et lycéens de qualité ;
Faire prendre en charge, par les élèves eux-mêmes, la communication externe de leur établissement ;

Installer une salle en "cyber service", attenante au CDI où les activités de projets et mémoires seraient préparées et rédigées avec l'outil informatique.

IV.1.3 Produire avec les professionnels des media

S'approprier des savoir-faire spécifiques

Des initiatives nationales telles que la semaine de la presse à l'école focalisent l'attention des élèves sur les médias et sont l'occasion de visites et d'échanges avec le monde de l'information.

Il convient de compléter cette première étape de découverte par des actions de production, en faisant appel au savoir-faire de professionnels du son, du texte et de l'image.

Tirer parti des médias au bénéfice des apprentissages

Ces activités de création et de production peuvent permettre de remobiliser des élèves lassés par des enseignements abstraits déconnectés de leur environnement quotidien. Elles sont en outre des éléments essentiels de la construction d'une image médiatique positive d'un établissement, image à laquelle les jeunes sont actuellement très sensibles.

Elever le niveau d'exigence

Enfin, l'exigence de qualité inhérente à ce type de productions destinées à être diffusées, rejaillit sur l'ensemble des apprentissages : rigueur de la présentation, attractivité de la mise en forme, pertinence des choix.

Propositions

Signer des conventions établissement- organes de presse écrite, parlée ou audio-visuelle afin d'engager des activités de production " grandeur nature " ;

Participer à des concours nationaux lancés conjointement par le CLEMI et les professionnels ;

Créer et animer des radios d'établissement ;

Développer des réseaux communication-information entre établissements, au sein d'un bassin de formation.

IV.2 COORDONNER LES PARTENARIATS ET EN ACCENTUER LES COMPLEMENTARITES

IV.2.1 Prévenir et remédier en partenariat

La violence et la délinquance sont liées au cumul des déséquilibres en milieu péri-urbain. Entre 1982 et 1990, la croissance des communes péri-urbaines a été d'autant plus rapide que celles-ci se trouvaient déjà dans des zones très peuplées.

Cette croissance est en grande partie alimentée par l'arrivée de familles nombreuses, avec des jeunes enfants ; le besoin en logements, en équipements scolaires, sociaux et sportifs correspondants, se faisant sentir avec acuité. Les banlieues ou quartiers excentrés croissent avec une perte d'identité concomitante.

Le déséquilibre sociologique y est grand. Une économie parallèle s'y développe, faite d'échanges et de solidarités mais aussi l'instauration de nouveaux rapports sociaux, basés sur la violence (*C. Bachmann in Actes, Ministère de l'Intérieur, Colloque Villepinte, Octobre 1997*). Cette population cumule les déséquilibres.

Organiser et coordonner l'action des partenariats au travers de contrats locaux de sécurité. Pour faire face à la violence urbaine, une politique de la ville s'est mise en place depuis les années quatre vingts. Dans ces zones sensibles, les services publics restent le lien ténu qui les unit à la nation. Les enjeux y sont de taille. C'est pourquoi le partenariat actuel des institutions et des collectivités, avec les *contrats locaux de sécurité (CLS)* revêt une importance capitale.

Un partenariat de proximité

S'agissant du partenariat éducation nationale/ police, la coopération et les contacts sont maintenant bien établis; le travail des services de police et de la communauté éducative se renforce. Un dispositif de sécurisation des abords des établissements se met en place grâce à l'action complémentaire des auxiliaires de police et des aides- éducateurs médiateurs, contribuant à créer des relations de proximité.

Les correspondants-polices des établissements scolaires notamment, les acteurs du dispositif mis en place dans les Centres de Loisirs Jeunesse (CLJ) qui fonctionnent les après-midis dans le cadre des activités aménagées (aménagement du temps de l'enfant), contribuent à informer pour les premiers, former et encadrer pour les seconds.

L'action des centres sociaux de quartier, dans le cadre de la politique de la ville, ajoutée aux dispositifs précités, contribue à renforcer la sécurité.

Développer le partenariat justice/Education nationale

Les manifestations de violence ont créé pour notre institution des situations déroutantes qui sont maintenant traitées en direct et font l'objet d'un suivi en temps réel. Les signalements sont opérés avec célérité; les parquets sont saisis immédiatement et les échanges se font avec beaucoup plus de facilité (fiches-navettes entre parquets et inspections académiques). Les signalements des cas, y compris d'absentéisme, sont faits également en direction des services de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

Des actions communes en pleine expansion

Les actions portent sur la prévention et le traitement de la violence et de la délinquance, des conduites à risque, de la maltraitance.

L'exposition " *13-18 questions de justice* ", conçue par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est très souvent utilisée, les audiences au tribunal avec reconstitution de procès intéressent beaucoup les collégiens et lycéens. Des thèmes nombreux et difficiles sont soulevés par les élèves tels qu'autorité parentale, justice des mineurs, code de la nationalité, fonctionnement de la justice. Des productions communes sont réalisées.

Les structures particulières d'accueil

Pour les cas très difficiles, s'est posée la question de la rescolarisation ou du maintien en milieu scolaire d'élèves exclus, le plus souvent suite à des sanctions disciplinaires. Récemment, des phénomènes d'absentéisme chronique et de refus scolaire, entraînant des difficultés de réadaptation à l'enseignement pour des enfants encore soumis à l'obligation scolaire sont apparus. En outre, la violence concerne des enfants de plus en plus jeunes.

Des structures, permettant de traiter les situations d'errance scolaire ont été créées. Elles assurent la scolarité des enfants sous mandat judiciaire ; ces structures développent des dispositifs pédagogiques divers dont les points communs sont le travail partenarial avec la protection judiciaire de la jeunesse ; la présence conjointe d'enseignants et d'éducateurs spécialisés; l'individualisation des parcours scolaires. Le temps de présence dans la structure y est modulable et individualisé. Il y a maintien du lien avec l'établissement d'origine. De telles structures tendent à se développer. Il faut évaluer l'existant et réfléchir aux dispositifs pédagogiques mis en oeuvre.

L'école n'est pas seule, loin de là, à prendre en compte et en charge, les jeunes qui sont en grande difficulté. L'ouverture de l'école sur l'extérieur et le développement du partenariat Education nationale/ police/ justice/collectivités locales, rend bien compte de la prise de conscience des pouvoirs publics face à ces problèmes de violence et de délinquance. C'est maintenant l'affaire de tous.

Propositions

Conclure des conventions départementales de prévention en partenariat là où elles n'existent pas encore. Accélérer la mise en place des contrats locaux de sécurité ;

Mettre en place des formations communes adaptées pour les personnels des ministères concernés à tous les niveaux nécessaires ;
Mettre en place des correspondants de justice et de police avec les établissements scolaires ;
Développer les dispositifs de prise en charge des jeunes et notamment ceux conclus dans le cadre partenarial pour une meilleure articulation des services et des niveaux.

IV.2.2 Encourager les partenariats culturels, économiques et sociaux

Ouvrir l'Ecole sur son environnement

L'Ecole, malgré certaines résistances ou oppositions, s'est progressivement ouverte sur son environnement.

La réalisation des politiques éducatives, de l'échelon national à celui des établissements, implique le recours à d'autres professionnels que ceux de l'éducation. De multiples opérations dans des domaines divers, témoignent de la pertinence et de l'efficacité des partenariats : aménagements des rythmes de vie ; formation professionnelle ; dispositif "Ecole ouverte" ; actions des comités d'environnement social ; site pilote pour le développement des activités artistiques ; forum des métiers ; semaine de la presse à l'Ecole.

Mobiliser des compétences multiples

L'Ecole doit mobiliser et coordonner d'autres énergies et d'autres compétences, qu'il s'agisse de mettre les élèves en contact avec des créateurs ou d'organiser des périodes de formation en entreprise, de prévenir ou de traiter des difficultés sociales voire des problèmes de marginalisation ou de violence.

Propositions

Inventorier, dans l'environnement local ou régional, les ressources partenariales susceptibles de contribuer à la réalisation de la politique éducative de l'établissement et en établir un guide ;
Mutualiser moyens et compétences pour mener des actions partenariales, sur la base de protocoles ou de conventions ;

Accroître les transferts de technologie vers les secteurs économiques, notamment industriels ;

Organiser des rencontres du type forum ou colloque pour valoriser les actions et productions communes, ouvrir de nouvelles perspectives de coopération ;

Valoriser tous les établissements et notamment les lycées technologiques et professionnels comme des cellules locales d'animation et de développement scientifique, technique et culturel au sein de la cité.

IV.3 CONSTRUIRE L' ESPACE EUROPEEN ET FAVORISER LES RELATIONS INTERNATIONALES

IV.3.1 Façonner une dimension européenne

Appartenir à l'Europe, c'est partager un espace de valeurs, de modes de vie et de modèles culturels qui fondent un héritage et préparent à l'avenir. Si l'idée d'Europe a trouvé une voie de réalisation institutionnelle et économique, force est de constater qu'une culture commune européenne reste encore largement à construire. Celle-ci est pourtant un préalable à toute mobilité et à toute convergence éducatives.

Pour un large public d'enseignants et d'élèves, l'Europe est mal connue : institutions, langues, systèmes éducatifs restent l'affaire de spécialistes. Pour réaliser vraiment l'Europe, il faudra vaincre trois faiblesses : le déficit actuel concernant une culture commune européenne ; l'idée de se former "tout au long de la vie" qui ne fait pas encore

partie de notre culture ; la mobilité qui n 'est pas encore une réalité tangible pour beaucoup de nos compatriotes, même si les échanges scolaires font, peu à peu, franchir cet obstacle culturel.

Travailler moins sur l'Europe qu'avec des Européens doit permettre d'offrir aux jeunes une vision dynamique de cette culture commune.

IV.3.2 Faciliter et promouvoir les mobilités

Le devenir des jeunes Européens est au coeur des préoccupations de l'Union. Dans son livre blanc *Enseigner et apprendre ; vers la société cognitive*, la Commission européenne fait connaître, en substance, trois préoccupations : donner à chaque Européen une formation de base commune suffisante permettant de conduire sa vie ; rendre compétents et mobiles ses ressortissants, capables de s'adapter à un monde qui change rapidement ; lutter contre l 'exclusion sociale de ceux qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas dans le "train de la réussite". Trois défis sont à relever : intégrer l'avènement de la société de l'information, maîtriser la mondialisation des connaissances et de l'économie, supporter l'accélération des découvertes scientifiques et du progrès technique. Des avantages majeurs sont à en attendre ; il faut en maîtriser les risques.

Parmi les objectifs visés en Europe, de nombreux croisent les préoccupations de l'Ecole : capitaliser l 'ensemble des qualifications acquises par chacun tout au long de la vie au delà des diplômes ; développer l'alternance sous statut scolaire et l'apprentissage et rapprocher l'école de l'entreprise ; favoriser la maîtrise de plusieurs langues européennes et attribuer aux classes "européennes" un label de qualité.

A terme, créer les conditions d'une multi-appartenance à divers réseaux de compétences et de culture est la clé au problème de la mobilité européenne. Cette clé ne peut passer que par l 'Ecole, sans doute à l'échelle européenne sinon mondiale.

Seul un projet "Europe" dans les établissements, est susceptible de mettre en cohérence des actions nombreuses, intéressantes mais dispersées.

Propositions

Construire l'idée d'Europe

Promouvoir au Centre de Documentation et d'Information ou en Bibliothèque Centre de Documentation un " Point Europe " pour la documentation et l'animation ;

Rechercher les concordances entre les systèmes éducatifs et les contenus de programmes en Europe ;

Créer des " classes - Europe " sur réseau virtuel ;

Mobiliser les établissements sur les programmes SOCRATES et LEONARDO (financements européens) et bilatéraux, multiplier partenariats et projets interdisciplinaires ;

Etendre le programme Socrates à des échanges de solidarité éducative (pays du Sud) ;

Favoriser des projets scientifiques et techniques européens ;

Faire connaître largement le rayonnement européen des établissements.

Faire travailler ensemble des jeunes européens sur des projets communs- en sections européennes (collèges et lycées)

Donner aux élèves une réelle compétence de communication en langues étrangères ;

Elargir leur réseau par une politique de bassin ;

Promouvoir concrètement la diversification des langues ;

Développer des centres multimédia multilingues ;

Faciliter les échanges d'enseignants, les séjours longs de classes.

Proposer des certifications linguistiques étrangères (ex. : " classes Cambridge ") ;

Favoriser les productions conjointes d'élèves européens.

en lycée professionnel

Créer des " sections européennes " en Lycées Professionnels ;

Soutenir l'apprentissage de la première langue vivante, développer une deuxième langue vivante, afin de favoriser la mobilité des jeunes pour faciliter leur insertion professionnelle ;
Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et la construction du projet personnel de l'élève par l'expérience du stage à l'étranger ;
Mettre au point un plan d'action académique pour promouvoir la mobilité des élèves de baccalauréats professionnels ;
Réfléchir sur les diplômes et certifications en Europe pour permettre des validations mutuelles d'acquis.

CONCLUSION

Pour améliorer la vie des élèves et des établissements scolaires, le présent rapport retient des *actions concrètes*, nombreuses, proposées par le terrain, qui visent à atteindre *quatre objectifs majeurs* :

L'Ecole, lieu de sérénité et de mieux-être

L'établissement, espace de démocratie vivante

L'élève, autonome et créatif

La communauté éducative, ouverte sur l'extérieur

La loi d'orientation de 1989, le plan d'urgence lycéen en 1990, le décret de février 1991 reconnaissent des *droits* aux élèves et rappellent les *obligations et les devoirs* qui s'imposent dans toute collectivité et, de façon plus spécifique, dans tout établissement scolaire.

S'appuyer sur ces textes pour favoriser une pratique aboutie de démocratie vivante, doit déjà conduire à une amélioration très sensible de la vie scolaire : *conseil d'administration, conseil de classe, conseil des délégués élèves* au niveau de l'établissement et de l'académie, *comité d'environnement social* doivent être pleinement réinvestis par tous les acteurs de la vie d'établissement, sans qu'il soit nécessaire de créer de nouvelles structures.

La création des établissements publics locaux d'enseignement a permis de donner un cadre juridique à une approche renouvelée du pilotage des établissements scolaires : il s'agit aujourd'hui d'en tirer toutes les conséquences en terme d'*autonomie* et de *participation* dans la prise de décision.

Les établissements sont insérés dans un environnement complexe, en pleine mutation. Pour créer un cadre de vie humainement riche et productif, pour tisser des liens étroits avec l'extérieur, toutes les ressources, tous les talents sont nécessaires. Les élèves doivent disposer des moyens de s'exprimer pleinement *dans la part de vie* qu'ils construisent en commun.

La fonction des *délégués élèves* est ainsi tout à fait essentielle, comme doivent l'être la préparation de leur élection, leur formation, la circulation des résultats de leur action.

Il est indispensable de *considérer* et de *valoriser* les actions et les réussites, à l'initiative des élèves et des équipes pédagogiques comme celles qui impliquent, avec les élèves et pour les élèves, les personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

La mise en place dans chaque établissement d'*une équipe de suivi* de la situation des élèves en difficulté doit prévenir les conflits, assurer les médiations, proposer des mesures alternatives au conseil de discipline.

Mais, toutes ces actions pour atteindre les quatre objectifs majeurs rappelés ci-dessus relèvent d'*une seule priorité*, fortement exprimée au début du rapport : *centrer la politique éducative sur l'élève en conduisant une démarche participative, une démarche de projet*.

Dans chaque académie, *la priorité au projet d'établissement*, comme au projet de service, doit être réaffirmée, avec un pilotage par le Recteur assisté d'une équipe motivée. Les dispositions doivent être prises pour que les services académiques concernés apportent *en appui* au chef d'établissement tous les conseils, toutes les expertises, aides, documentation nécessaires afin que chaque équipe d'établissement se mobilise le plus efficacement possible dans l'élaboration de son projet.

Les propositions formulées dans ce rapport, exprimées par les acteurs de terrain d'une Académie, ont aussi pour objectif d'aider chaque établissement à définir ses priorités en fonction de sa situation propre et de l'état d'avancement de sa démarche de projet. C'est au sein de cet indispensable outil de pilotage global, construit par et pour tous, que chaque établissement doit formaliser les actions prioritaires qu'il entend conduire pour *réussir sa politique de vie scolaire et de vie des élèves*.

ANNEXE

Ce rapport s'appuie sur les productions des groupes de travail du projet de l'Académie d'Aix-Marseille 1997-1998.

SUIVI ET COORDINATION GENERALE DES TRAVAUX

Michel Ponceblanc, *professeur agrégé*

COMITE DE PILOTAGE

Renée Escoubas, proviseur vie scolaire, Rectorat d'Aix- Marseille.

Sonia Henrich, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Bouches du Rhône

Rémi Jost, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional de Mathématiques

Philippe Lhermet, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille

Henri Meynard, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de Vaucluse

Evelyne Pouzalgues, inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional des Lettres

Jacky Raymond, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes Alpes

Michel Reymondon, inspecteur de l'éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation, Vaucluse

Michel Soussan, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Alpes de Haute Provence

REALISATION TECHNIQUE DU RAPPORT : Sandrine Gastaldi, Jeannie Hodin

Atelier maquettes Imprimerie du Rectorat de Paris - Sorbonne

Photo couverture CNDP Jean-Marie Beaumont

Cette démarche participative conduite d'octobre 1997 à février 1998 a mobilisé 260 participants - personnels du premier degré et des établissements publics locaux d'enseignement, personnels et membres de la société civile partenaires, répartis en groupes pluricatégoriels et pluridisciplinaires.

FORUM INTERNET

Ouvert du 10/12/97 au 12/02/98, il a fait l'objet d'une parution au Bulletin Officiel de l'Education nationale du 11 Décembre 1997, n° 44 accessible à tous les acteurs du système éducatif, partenaires et grand public, il a favorisé échanges et contributions.

L'académie d'Aix-Marseille publiera en juin 1998 l'ensemble de ces travaux qui constituent le deuxième volet de son plan d'action applicable des la rentrée **1998-99**.